

École Primaire St Cyprien



" Les magnolias "  
18, rue G. Robin  
42 160 St Cyprien  
tel : 04 77 55 24 56

## CONSEIL D'ECOLE DU 17 MAI 2022

Présents :

Les enseignants : Mme Melenchon, Mme Paolucci, Mme Zobebe, Mme Defaye, Mme Ollier Perain, Mme Chavagneux, Mme Tardy, Mme Commarmond, Mme Souzy, Mme Guyot, M Villard, Mme Riocreux

DDEN : Mme Pleuvry

Les parents d'élèves : Mme Chillet, Mme Cornet, Mme Dallon, Mme Candeias, Mme Bessey, Mme Begard, Mme Faure, Mme Zantedeschi

La municipalité : M Archer, Mme Meunier-Favier, Mme Varnier

Excusés : Mme Guillerm inspectrice de l'Education Nationale, Mme Longuet (DDEN), M Roche, M Hapetian (enseignants), Mme Planet, Mme Magand (agents travaillant à l'école maternelle), Mme Souchon (parent), Mme Auzanneau (municipalité)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Ollier Perain

PRESIDENTE : Mme Melenchon

- 1- Effectifs à ce jour et répartitions des classes pour 2022-2023 et équipe enseignante

24 PS

27 MS

29 GS

15 CP

32 CE1

33 CE2

29 CM1

36 CM2

224 élèves

En novembre 2021 il avait été annoncé 223 élèves

Pas de fermeture cette année

Mme Melenchon reprend l'historique de l'école et explique qu'une seule classe a été fermée sur notre école depuis 1996.

Mme Melenchon et Mme Tardy ont rencontré les membres de la municipalité pour expliquer la baisse des effectifs pour notre école et l'importance d'établir un inventaire des projets de construction de notre commune pour ensuite rédiger un courrier au DASEN en temps voulu en début d'année prochaine.

L'équipe enseignante soumet l'idée de se rapprocher de la commune de Bonson qui elle a de nombreuses inscriptions. Pourquoi ne pas scolariser dans notre école les enfants habitant à la limite des deux communes ?

M Le Maire nous dit rencontrer les services Adhoc de Bonson lundi 23 mai pour en discuter. Un problème apparaît dès à présent sur la prise en charge du coût du transport si cela devait se mettre en place.

M Le Maire explique que le prix de vente des maisons sur notre commune ne permet pas l'installation de jeunes couples donc l'équilibre départ - arrivée ne s'opère pas.

M Archer parle du PSLA (aide fiscale pour aides les jeunes couples à s'installer), du PLUI (plan local d'urbanisation intercommunale) → la loi climat et résilience qui détermine la limitation de l'artificialisation des sols, portée par des indispensables enjeux environnementaux, est aujourd'hui devenue une problématique de taille pour notre commune. De ce fait, les terrains qui étaient à urbaniser risquent pour certains de ne plus l'être et passer en zone naturelle ou agricole.

De plus, il faut savoir que Saint-Cyprien n'est pas soumis à la loi SRU (obligation de créer du logement social) car c'est une commune de moins de 3500 habitants.

Mme Meunier Favier précise que toutes les dérogations des enfants de notre commune faites vers une autre commune sont refusées afin de préserver les effectifs sur notre école.

### **Répartitions prévues en conseil des maîtres**

3 classes de PS/MS/GS entre 26 et 27 élèves par classe

1 classe de CP à 15

1 classe de CE1 à 22

1 classe de CE1/CE2 à 20

1 classe de CE2 à 22

1 classe de CM1 à 22

1 classe de CM1/CM2 à 20

1 classe de CM2 à 23

Cette répartition a été adoptée en conseil des maîtres du 7 avril et doit être soumise à Mme L'Inspectrice pour qu'elle donne ou non son accord.

Petit effectif en CP, ce qui permettra une prise en charge de certains élèves de CE1 qui sont en difficulté.

Possibilité également de décroisement avec les GS

Nous sommes en attente de la nomination de l'enseignant qui prendra le CM1/CM2 et qui remplacera Mme Chavagneux (poste à titre provisoire).

Mme Souzy aura la classe de CE1/CE2 à 75%.

- 2- Labellisation de l'école pour le **développement durable**
- A partir du 10 juin nous allons mettre en place un projet EDD avec l'aide de l'enseignant M BOUTTET chargé de ce dossier, ce qui nous permettra d'avoir notre école labellisée.

**PROJETS POSSIBLES** → Jardin intergénérationnel, composteur, aire éducative terrestre, poubelles jaunes, poules...

Ce jour l'équipe enseignante demande des petites poubelles jaunes pour continuer de sensibiliser les élèves au tri. Les CE2 travaillent déjà sur les déchets avec CILDEA (agglomération Loire forez) → projet entièrement gratuit

Mme Melenchon évoque les Aires Educatives Terrestres : terrain mis à disposition de l'école par la municipalité pour jardiner, entretenir, accueillir des insectes, composter...

La mairie s'engage à trouver un espace

La mairie évoque le projet du gour des Véroniques

- 3- projet avec la bibliothèque du village
- L'objectif est de faire vivre la bibliothèque du village et de donner envie aux familles d'y conduire leur enfant régulièrement

Cette année nous avons retardé le projet à cause du COVID et du protocole sanitaire.

Nous avons commencé à aller à la bibliothèque le 3 mai avec les élèves de maternelle.

Un groupe d'élèves écoutent une histoire racontée par un bénévole de la bibliothèque pendant qu'un autre groupe choisit un livre à emprunter pour 3 semaines.

L'an prochain ce projet devrait commencer plus tôt afin que plus de classes puissent y participer

- 4- Comment se passe le recensement de l'éducation artistique et culturelle ?
- A partir d'un outil propre à l'éducation nationale ADAGE :

Il faut distinguer deux choses :

- l'appel à projet pour lequel les écoles ont contacté un artiste et défini un projet ((objectifs, calendrier, financement, restitution...)). Dans ce cas il s'agit de déposer le projet sur la plateforme Adage en remplissant un formulaire intégrant les informations nécessaires à la validation du projet.
- le recensement des activités artistiques et culturelles sur Adage. Il s'agit ici d'indiquer via la plateforme Adage les actions réalisées dans l'école permettant ainsi d'avoir une attestation individuelle pour les élèves de leur parcours EAC et d'éditer le volet culturel de l'école pour le présenter lors des instances et compléter le projet d'école.

**PROJETS POSSIBLES** → Intervention de l'école de peinture et pourquoi pas de musique pour une chorale et de l'école de danse de notre commune

Nous souhaiterions monter un projet avec l'école de peinture et pourquoi pas en amont avec les artistes qui exposent lors de la biennale.

Les classes du CP au CM2 essaient d'assister à un spectacle vivant chaque année mais reste le problème du coût de transport...

- 5 - Vélo et natation

L'attestation « savoir rouler » et « savoir nager » doit être délivrée en CM2

Si la natation est une activité entièrement prise en charge par l'agglomération, le vélo est une activité qui coûte très cher. C'est pourquoi nous demandons ce jour une aide à la municipalité et au sou des écoles.

L'activité vélo devrait être mise en place en CE1 et CM1

La natation en CP, CE2 et CM2

- 6 - Organisation des agents de la mairie intervenant à l'école maternelle à partir de septembre 2022, suite au départ en retraite de Brigitte Juban

Les agents au service de l'école maternelle participeront au conseil d'école à partir de la prochaine année scolaire (1 agent par conseil). Ceci est recommandé par l'Education Nationale, ce fut d'ailleurs un point abordé lors de l'évaluation d'école.

Le poste de Brigitte Juban ne sera pas remplacé à temps complet. A partir de septembre 2022, il y aura deux postes à temps plein et  $\frac{1}{4}$  de temps au sein de l'école.

La répartition sera la suivante : du lundi au vendredi tous les matins et après-midis : 2 agents et les mardis et vendredis matin : 3 agents.

Les parents demandent si cela convient à l'équipe enseignante, la réponse est « non ».

Mme Meunier Favier explique que l'école est bien dotée en agents de service (5 agents) par rapport aux autres écoles de notre territoire, qu'il n'y a aucune obligation légale d'avoir une ATSEM pour chaque classe de maternelle et que la mairie a le devoir de faire des économies sur les salaires et charges sociales (demande institutionnelle).

Depuis le regroupement des 2 écoles et la fermeture de classe, le nombre d'agents de service n'a jamais été revu.

Les enseignants regrettent que des emplois ne soient pas entièrement remplacés au sein des écoles qui sont un enjeu majeur pour l'avenir, ce choix de la mairie rend également le travail et la prise en charge des très jeunes enfants plus difficile.

Question posée par Mme Tardy : que se passera-t-il en cas d'arrêt maladie ?

Mme Meunier Favier reconnaît que nous pourrions nous retrouver en flux tendu, mais nous aviserons et trouverons des solutions temporaires à ce moment-là, même s'il est compliqué actuellement de recruter du personnel pour faire du ménage.

- 7- Organisation des temps de récréation pour les élèves de maternelle et d'élémentaire durant les travaux de la cour prévus dès la rentrée

Durant les travaux de la cour nous avons besoin d'un espace de récréation pour les élèves de l'école élémentaire et de l'école maternelle.

Le parking est inenvisageable et ne sera plus accessible pour tous.

Reste donc la cour de la maternelle pour les élèves d'élémentaire avec la mise en place de récréations décalées. Cependant reste le problème du bruit pour les classes de maternelle. Quant aux élèves de maternelle, les récréations se feront dans le passage vers la classe de Mme Paolucci à condition qu'il soit sécurisé. Deux classes sortiront en récréation dans ce passage et une classe en salle d'évolution (un planning sera mis en place pour faire tourner les classes).

Mme Meunier Favier précise que les travaux ne démarreront pas avant septembre mais le toit du préau sera tout de même démoli en juillet.

- 8- accueil des petites sections et un parent au mois de juin  
Activités mises en place pour les grandes sections passant au CP dans le cadre de la liaison GS/CP  
Liaison CM2/6ème

Le 10 juin à partir de 14 heures nous accueillerons les futures petites sections pour un temps d'adaptation en classe (échange avec les autres élèves, jeux, visite des locaux, goûter et distribution du livret réalisé par les enseignantes pour une première rentrée à l'école)

Le 16 juin pour les GS qui passent en CP Mme Defaye expliquera le fonctionnement d'une classe de CP et les objectifs. Les élèves auront un livret d'entrée au CP. Les GS partiront au CP avec les outils mis en place en classe de grande section.

Durant cette dernière période, les CP viendront en maternelle lire des albums choisis aux GS et le 1<sup>er</sup> juillet les GS expliqueront aux élèves de CP des jeux de mathématiques qui pourront être réinvestis en CP.

Le 23 juin Mme Guyot se rendra au collège Jacques Prévert pour faire un bilan des élèves que nous envoyons en 6<sup>ème</sup>.

Pas de visite prévue du collège cette année avec les enseignants et les élèves, les parents d'élèves regrettent vraiment ce temps.

- 9- Elections des représentants des parents d'élèves pour 2022-2023.

Les élections se tiendront en octobre et se feront **par correspondance uniquement**. La directrice précise que ces élections ont un coût et encore plus avec l'augmentation du prix du papier (enveloppe, impression des documents).

Le matériel de vote sera distribué aux aînés seulement

Les listes devront être rédigées aux alentours du 20 septembre

## Questions des parents :

- A l'attention de l'Equipe Enseignante :

- Avez-vous prévu des sorties scolaires d'ici la fin de l'année ? De nombreux parents sont demandeurs suite à ces 2 années de privation.

Chaque classe a bénéficié d'une somme de 600 € attribuée par le sou des écoles.

Pour la maternelle : visite du parc du château de Bouthéon, pique-nique à l'école et spectacle de ventriloquie le 2 juin

Classes de CP et CP/CE1 : visite du musée des civilisations le 27 juin

La classe de CE1 a bénéficié de 2 interventions qui ont déjà été financées en totalité. Cette classe de CE1 et la classe de CE2 participeront avec les élèves de maternelle au spectacle de ventriloquie.

Classes de CE2, CE2/CM1, CM1/CM2, CM2 : visite de l'éco musée de Usson-En-Forez le 20 juin (divers ateliers choisis par les classes)

Selon les activités déjà faites durant l'année, certaines familles participent ou non au financement de la sortie (tout a été calculé de manière équitable)

- Avez-vous prévu un spectacle (danse, chorale...) pour la fête de l'école ?

La fête aura lieu le 2 juillet, date fixée il y a deux mois (cette année problème de calendrier dû à la non-disponibilité du gymnase à cause des élections du 12 et 19 juin). Plusieurs familles et membres de l'équipe de l'école (enseignants et ATSEM) ne sont pas disponibles ce week-end-là.

Ainsi l'équipe enseignante évoque la possibilité pour les années prochaines de prévoir la fête des écoles fin mai début juin et pourquoi pas un vendredi soir si la date est posée très en avance afin de pouvoir se libérer pour l'installation des stands et autres... ce point sera à discuter avec les membres du sou des écoles

Il y aura une chorale pour les enfants d'élémentaire et une danse pour les enfants de maternelle. Cependant se pose le problème de l'accès à la scène pour les répétitions du 27 juin au 1 juillet, M Le maire nous confirme que l'accès sera possible.

- A l'attention de la Mairie :

Avez-vous retrouvé un policier municipal ? Les problèmes de « dépose-minute » se sont aggravés.

Mme Meunier Favier indique que le nouveau policier municipal a pris son poste le 16 mai Il lui a été demandé d'être plus sévère et de verbaliser en cas d'infraction.

En revanche, le Maire souligne que si de nouvelles règles devaient s'instaurer, ceci ferait l'objet d'une décision de commission et validées par le Conseil Municipal afin que le nouveau policier ne soit pas pris en grippe. Dans le même temps, il précise que le respect de ces règles est valable pour « tous » et non- négociables.

Le policier municipal assistera aux exercices de sécurité de l'école.

M Le Maire indique que notre commune a été retenue par Loire Forez Agglomération pour un projet expérimental de mise en place d'un « pédibus » pour aller à l'école. Projet qui sera travaillé sur l'année scolaire 2022-2023.

Qu'en est-il du savon et de l'eau chaude dans les toilettes ?

Le problème du savon est solutionné depuis le dernier conseil d'école

Quant à l'eau chaude un devis pour la mise en place d'un dispositif d'eau mitigée a été réalisé pour un coût de 2763€. Un autre devis a été demandé. Ces travaux seront effectués dans le courant de l'année 2023.

Les élèves se lavent les mains mais pas forcément efficacement → vigilance quant aux règles sanitaires impossibles à tenir.

## QUESTIONS DIVERSES

- 1- Les enseignants demandent que le projet de la cour des maternelles soit élaboré en concertation avec les parents, les enfants et les enseignants comme préconisé dans le rapport d'évaluation de l'école
- 2- Elections du CME le 9 juin par correspondance
- 3- Remise des calculatrices aux CM2 le 17 juin à la mairie à 18h
- 4- Remise des écharpes aux nouveaux petits élus du CME, le samedi 2 juillet lors de la fête de l'école

La séance est levée à 20h30